



• EN PARTENARIAT AVEC LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE,
LE DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE, LES TERRITOIRES
ET LES ENTREPRISES

AGENCE DE DÉVELOPPEMENT
TERRITORIAL **MODE D'EMPLOI**



IMAGINONS VOTRE FUTUR

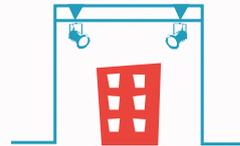
• PLAN D'ACTIONS

• AVEC LE SOUTIEN DE

AGENCE DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

Créée à l'initiative du Conseil départemental, ancrée depuis plus de 25 ans en Essonne, Essonne Développement est une agence de développement territorial structurant ses interventions autour d'un socle de missions :

L'observation



La promotion
et le marketing
territorial

L'animation et
l'ingénierie de projet



L'accompagnement
technique des territoires

Les interventions d'Essonne Développement

- sont mises en œuvre dans le respect des compétences dévolues à chaque collectivité,
- s'inscrivent dans la Stratégie Régionale pour la croissance, l'emploi et l'innovation pour la période 2017-2021 de la Région Île-de-France,
- sont encadrées par des conventions d'objectifs passées avec la Région Île-de-France et le Département de l'Essonne.

Une gouvernance associative,
participative avec les acteurs
du développement territorial.

Essonne Développement a pour objet social d'intervenir en accompagnement des territoires essonnais afin d'y favoriser le développement de l'emploi, de contribuer à la cohésion territoriale départementale, d'agir pour l'animation territoriale de proximité et de participer à l'inscription de l'Essonne dans le développement économique de la Région Île-de-France.

Essonne Développement inscrit ses actions dans une logique de coordination avec la Région Île-de-France, le Département de l'Essonne et les Etablissements publics de coopération intercommunale du territoire.

Essonne Développement, une vie associative statutaire et un plan d'actions opérationnel pour le développement territorial

• Assemblées générales

Une dynamique +
d'acteurs de terrain

+ Tenue de réunions de travail
et d'assemblées périodiques

• Réunions du Conseil
d'administration (CA)
(composé de 5 collèges*)

• temps de rencontres
plus informelles entre
les membres du CA au
sujet des projets de l'agence

Publication +
de documents

+ Organisation de conférences
et de manifestations

+ Mise en œuvre de toutes
initiatives pouvant aider à la
réalisation de l'objet social
de l'Association.

Chaque année,
le plan d'actions
pour le développement
territorial est arrêté par
le Conseil d'administration
et validé par l'assemblée
des membres
de l'association.

(*cf. composition des 5 collèges en page 6)

SAVOIR-FAIRE & COMPÉTENCES

Les conventions d'objectifs et de moyens qui nous lient à la Région Île-de-France et au Département de l'Essonne déterminent **3 axes stratégiques**. En réponse à ces axes nous avons structuré notre programme d'actions autour de **9 objectifs** et **4 typologies d'interventions** (● Attract'Essonne, ● Décrypt'Essonne, ● Ing'Essonne, ● F@briqu'Essonne).



Axe 1 *Attractivité et appui à l'implantation des entreprises*



Axe 2 *Animation territoriale et mise en réseau des acteurs*



Axe 3 *Accompagnement technique des territoires et appui aux projets de développement porteurs d'emplois*



Jouer la carte du marketing territorial pour attirer les talents : investisseurs, entreprises, réseaux...



Faciliter l'accès à l'information pour permettre d'anticiper l'avenir et de décider

 ANALYSER & IDENTIFIER les positionnements concurrentiels	 AUGMENTER ET ANCRER la visibilité des entreprises et territoires dans le paysage économique
 CONFORTER la mise en réseau des acteurs économiques de l'Essonne	 CULTIVER les relations entre Territoires & Entreprises & Universités
 METTRE EN LUMIÈRE les vecteurs de développement que représentent l'enseignement supérieur et la recherche	 RÉVÉLER les initiatives innovantes d'avenirs

 ALIMENTER les réflexions stratégiques	 CONTRIBUER à l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques
 DÉTECTER les opportunités, les enjeux et les menaces pour l'économie essonnoise de demain	 OBSERVER et analyser les écosystèmes essonnais
 PRODUIRE des études à disposition des adhérents	 RÉALISER une veille économique et mettre à disposition une information qualifiée



Écouter, conseiller, agir



Développer des projets innovants pour répondre aux besoins de demain dans les territoires

 AGIR pour l'amélioration des infrastructures d'accueil des entreprises	 APPUYER la structuration de projets collaboratifs entre acteurs économiques publics et/ou privés
 COOPÉRER au développement de projets structurants	 DÉVELOPPER les coopérations, les relations et les interactions entre les acteurs du territoire
 PARTICIPER à l'élaboration des projets de territoire	

 FAIRE ÉMERGER des idées novatrices et des opportunités de projets	 FAIRE de l'agence un lieu d'incubation de projets
---	---

87 fiches actions définies
en lien avec nos savoir-faire et compétences

NOS ACTIONS EN CHIFFRES

Le plan d'actions

87 fiches
actions différentes
en 2018

Le budget

1.332.000 €
= **62 %**
du budget

Les ETP* pour le plan d'actions

10 postes
ETP* soit **71 %**
des ressources
humaines

Axe 1 Attractivité et appui à l'implantation des entreprises

46 fiches
actions
52,87 % du plan
d'actions

403.000 €
= **30 %** du
budget d'actions

3 postes ETP
30 % des
postes dédiés
au plan d'actions

Axe 2 Animation territoriale et mise en réseau des acteurs

15 fiches
actions
17,24 % du plan
d'actions

255.000 €
= **19 %** du
budget d'actions

2 postes ETP
20 % des
postes dédiés
au plan d'actions

Axe 3 Accompagnement technique des territoires et appui aux projets de développement porteurs d'emplois

26 fiches
actions
29,89 % du plan
d'actions

674.000 €
= **51 %** du
budget d'actions

5 postes ETP
50 % des
postes dédiés
au plan d'actions

NOS INTERVENTIONS EN ACTIONS

Avec la Région Île-de-France



Un cadre contractuel explicite

Convention d'Objectifs et de Moyens (COM) pour la période du 1^{er} novembre 2017 au 31 décembre 2021.



Actions phares (exemples)

- Soutien à la structuration et à l'animation des bassins d'emploi
- Coordination de l'expérimentation Réseau #Leader en Sud Essonne
- Contribution à l'étude sur la Mécatronique conduite par l'IAU

Avec le Département de l'Essonne



Un cadre contractuel explicite

Une Convention d'Objectifs et de Moyens (COM) annuelle.



Actions phares (exemples)

- Préfiguration d'un cluster dédié à l'autonomie
- Evaluation du potentiel d'innovation de l'économie circulaire en Essonne
- Contribution à la mise en œuvre de la politique de la ruralité

Accélérateur d'avenirs
aux côtés des acteurs



pour réussir ensemble
le développement territorial

Avec les Territoires



Un cadre partenarial explicite

Un plan d'actions pour répondre aux besoins identifiés au plus près du terrain et des conventions pour sa mise en œuvre.



Actions phares (exemples)

- Préfiguration du Cluster Sport de Grand Paris Sud
- Développement d'un tiers lieux sur le Pays de Limours
- Réaffectation d'une friche à Janville-sur-Juine

Avec les Entreprises



Un cadre contractuel explicite

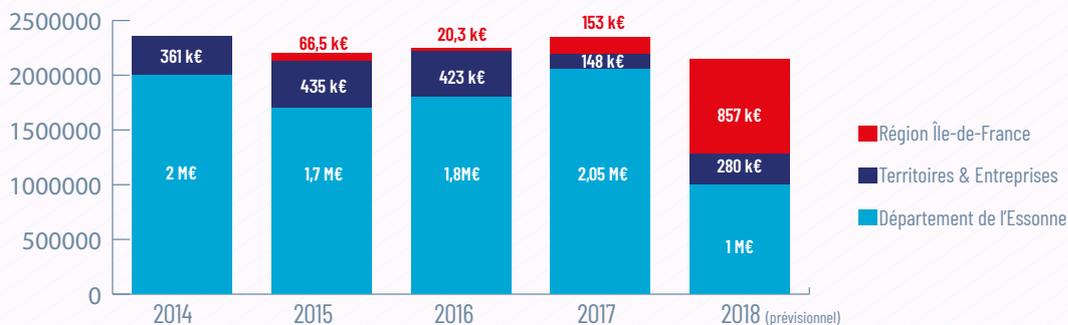
Des conventions spécifiques pour répondre aux besoins dans le cadre de la dynamique économique et d'attractivité francilienne.



Actions phares (exemples)

- Accompagnement de Bouygues Immobilier sur le projet Tour H de l'ex-hôpital de Courcouronnes
- Promotion du dispositif CIFRE (Convention de Formation par la Recherche)
- Appui à l'implantation en lien avec Paris Région Entreprises

Evolution des ressources
d'Essonne Développement
de 2014 à 2018 (prévisionnel)



Début 2015, Essonne Développement a engagé une modification de ses statuts dans une dynamique d'ouverture de sa gouvernance à des organismes qui n'étaient jusqu'alors pas représentés tels que la Région, les intercommunalités, les acteurs de l'innovation...

Les changements introduits à cette occasion ont aussi portés sur la mise en place des cotisations à l'association différenciées selon le collège statutaire et, au sein d'un même collège, en fonction de la catégorie des adhérents, ainsi que cela se pratique couramment dans les agences de développement.

Composition des collèges du Conseil d'administration d'Essonne Développement

Premier collège : les représentants des territoires.

- catégorie : échelon départemental
- catégorie : échelon infradépartemental
- catégorie : échelon régional

Deuxième collège : les représentants des structures économiques et sociales représentatives dûment désignés selon les modalités propres de ces structures.

- catégorie : consulaires
- catégorie : syndicats de salariés
- catégorie : organisations et fédérations professionnelles représentatives ayant une représentation et/ou activité en Essonne

Troisième collège : représentants des partenaires de l'emploi, du développement économique, de l'enseignement supérieur, de la recherche, de l'innovation ayant une activité en Essonne.

Quatrième collège : entreprises.

- catégorie : structures de l'ESS et de l'insertion professionnelle
- catégorie : entreprises publiques
- catégorie : entreprises privées

Cinquième collège : personnalités qualifiées

- parlementaires de l'Essonne
- autres personnalités qualifiées

En savoir plus :

essonne-developpement.com

ESSonne DEVELOPPEMENT

DEVENIR ADHÉRENT

La Loi NOTRe nous a conduits à repenser tant le modèle opérationnel de l'agence que son modèle économique.

Nos nouvelles modalités d'adhésion ont une conséquence directe.

Dans ce contexte, Essonne Développement a mis en place sa mutation en Agence de Développement Territorial afin d'adapter et de moderniser ses missions tout en les axant sur l'animation de proximité.

Votre adhésion vous donne des avantages et des atouts :

- Participer aux Assemblées Générales d'Essonne Développement qui valident le programme de travail annuel et les orientations budgétaires de l'association.
- Poser votre candidature aux fonctions d'Administrateur de l'association et le cas échéant de membre du Bureau.
- Participer aux instances de concertation et d'animation.
- Être convié en avant-première aux opérations de relations publiques organisées par Essonne Développement.
- Être destinataire de l'ensemble des travaux et publications ouvertes : note de conjoncture, newsletters, articles, veille thématique...
- Avoir un accès privilégié aux bases de données.

L'adhésion des intercommunalités

En adhérant à Essonne Développement, les intercommunalités essonniennes concourent au financement des missions fondatrices de l'association qui sont notamment de favoriser l'émergence de projets porteurs d'emplois sur les territoires essonniens, d'accompagner le développement de ces projets et d'ancrer les compétences au niveau local.

Les particularités et les ressources des territoires sont prises en considération dans le calcul du montant de la cotisation des intercommunalités.

Ce montant est donc modulé en fonction de la fraction de la population essonnienne sur le territoire rapportée à l'ensemble de la population essonnienne et de la CVAE (Contribution sur la Valeur Ajoutée des Entreprises) du territoire par rapport à la CVAE de l'ensemble de l'Essonne. Chacun de ces deux critères entre pour moitié dans le calcul du montant de la cotisation des intercommunalités. Pour les intercommunalités interdépartementales, il n'est tenu compte que de la partie essonnienne.

Essonne Développement peut développer un plan d'action spécifique sur le territoire des intercommunalités essonniennes en fonction de besoins identifiés.

La mise en place de ces interventions se fait dans le cadre de la conclusion d'une convention de partenariat entre l'intercommunalité et Essonne Développement définissant les modalités de mise en œuvre et de suivi des actions ainsi que le soutien apporté par l'intercommunalité à Essonne Développement afin de lui permettre de réaliser son plan d'actions.

Modalités d'adhésion Extrait de l'article 5 des statuts de l'association

"En dehors des membres historiques et des membres du premier collège, toute personne morale ou physique souhaitant devenir membre de l'association devra adhérer aux présents statuts et être agréée par le Conseil d'Administration de l'association.

Chaque membre de l'association, autre que les membres du cinquième collège, peut modifier sa représentation au sein de l'association. Il doit pour cela avertir par courrier le Président de l'Association en précisant les raisons qui motivent le remplacement d'un représentant par un autre.

Chaque membre de l'Association est redevable d'une cotisation dont le montant sera arrêté chaque année par un vote du Conseil d'Administration. Ce montant peut être modulé en fonction du collège et, au sein d'un même collège, entre catégories."

Conception réalisation

Essonne Développement - Croissanceimage
Impression STIP Imprimerie RCS 391 902 962

Imprimé sur papier issu de forêts gérées durablement (PEFC).
STIP Imprimerie utilise des encres végétales et participe à la préservation de l'environnement.
© AdobeStock



ESSonne DEVELOPPEMENT

01 69 91 05 29

9 cours Blaise Pascal • 91000 ÉVRY

contact@essonne-developpement.com

essonne-developpement.com



EssonneDev



Essonne Développement